

# ◀ **COMPTE RENDU DE SÉANCE** ▶

---

---

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2015**

**L'an deux mille quinze, le vingt-huit mai, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 21 mai 2015, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.**

**Président** : Monsieur Gilles GASCON, Maire.

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, à l'**ouverture de la séance** étaient :

### **PRESENTS** :

Gilles GASCON, Catherine LAVAL, Eric FROMAIN, Habib DARWICHE, Messaouda EL FALOUSSI, Bernard GUTTIN, Sophie VERGNON, Frédéric JEAN, Marthe CALVI, Michel VILLARD, Catherine HUCHOT, Eric LEMAIRE, Catherine AURELE, François MEGARD, Jacques BURLAT, Liliane WEIBLEN, Marie-Claire FISCHER, Antoine CANADAS, Jean-François MORICE, Bernard CHAMBRILLON, Denise ROSSET-BRESSAND, Fabrice LODI-CHEMAIN, Thierry GIMENEZ, Claire-Lise COSTE, Stéphane PEILLET, Patricia GUICHARD, Suzana ELEZI, Willy PLAZZI, Michel ESPAGNET, Martine DAVID, Daniel GOUX, Corinne DUBOS, Christian BULAND, Béatrice CLERC, Antoine GALERA, Fabienne GILET, Sandrine LIGOUT, Christian MOISSARD, Véronique MOREIRA.

**ABSENTS** : Josée Michelle AIBAR.

**EXCUSES** : .

### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** :

Doriane CORSALE à Eric FROMAIN, Purification LOPEZ à Liliane WEIBLEN, Amandine GAILLARD à Catherine HUCHOT.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Eric LEMAIRE.

====oO====

**Monsieur le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures.**

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal de la séance du 30 avril 2015

**Communication n° 15.065 : ACTES DE GESTION : Actes de gestion accomplis par le Maire - Compte rendu de délégation (mois d'avril 2015) (communication)**

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la présente communication.

**Délibération n° 15.066 : ELECTIONS ET NOMINATIONS : Election d'un nouveau délégué suppléant au sein du syndicat intercommunal maison de retraite « L'accueil »**

Par 28 voix pour et 6 bulletins blancs, le Conseil municipal a élu au scrutin secret M. Christian MOISSARD en tant que représentant suppléant de la Ville au sein du syndicat intercommunal « L'accueil » à la suite de la démission de M.TORRES de ses fonctions de délégué suppléant au SIVOM « L'accueil ».

M.Plazzi, M.Espagnet, Mme David, M.Goux, Mme Dubos, M.Buland, Mme Clerc, Mme Moreira n'ont pas pris part au vote.

Ainsi, les trois délégués de la Ville au sein du SIVOM sont les suivants :

Délégué titulaire : Mme El Faloussi

Délégué titulaire : Mme Corsale

Délégué suppléant : M.Moissard

**Délibération n° 15.067 : ELECTIONS ET NOMINATIONS : Désignation d'un nouveau représentant de la Ville au sein de l'association des jardins familiaux**

Par 40 voix pour et 2 abstentions, le Conseil municipal a désigné au scrutin public M.Christian MOISSARD en tant que représentant titulaire de la Ville au sein de l'association des jardins familiaux à la suite de la démission de M.TORRES de son mandat de conseiller municipal.

Ainsi, les trois représentants titulaires pour l'association des jardins familiaux sont désormais les suivants :

- Mme Vergnon,
- M. Peillet,
- Monsieur Moissard

**Délibération n° 15.068 : ELECTIONS ET NOMINATIONS : Election de deux nouveaux membres de la commission municipale "Vie économique et commerces"**

Par 40 voix pour et 2 abstentions, le Conseil municipal a élu au scrutin public M.Christian MOISSARD et Mme MOREIRA en tant que membres de la commission municipale « Vie économique et commerces » à la suite de la démission de M.TORRES et Mme FONTAINE de leur mandat de conseiller municipal.

**Délibération n° 15.069 : ELECTIONS ET NOMINATIONS : Modification des co-présidents représentant le conseil municipal dans les conseils de quartier de Menival la Cordière, Plaine de Saythe/Bel Air**

Par 32 voix pour et 10 abstentions, le Conseil municipal a désigné comme nouveaux co-présidents représentant la Ville au sein des conseils de quartier de Ménival le Cordière : M.Lodi-Chemain et de Plaine de Saythe/bel air : M.Villard

**Délibération n° 15.070 : RESSOURCES HUMAINES : Rémunération du travail supplémentaire**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- De compléter la délibération n°03-189 du 11 décembre 2003 comme suit :
  - les heures supplémentaires effectuées au-delà d'un temps plein, peuvent être rémunérées, lorsque les repos compensateurs ne peuvent être attribués :
    - ✓ aux fonctionnaires et agents publics de catégorie B ou C,
    - ✓ à temps plein, temps partiel ou temps non complet,
    - ✓ à l'exclusion des fonctionnaires et agents publics de catégorie A
  - dans le cadre d'un temps de travail supplémentaire demandé aux agents par l'employeur, le versement d'heures complémentaires est autorisé à due concurrence d'un temps plein :
    - ✓ aux fonctionnaires et agents publics de catégorie B ou C,
    - ✓ à temps partiel ou temps non complet,
    - ✓ à l'exclusion des fonctionnaires et agents publics de catégorie A
- de dire que les crédits correspondants seront inscrits au chapitre globalisé 012 du budget 2015.

**Délibération n° 15.071 : AFFAIRES FINANCIERES : Budget principal et budgets annexes - Comptes administratifs et résultats de l'exercice 2014.**

A la majorité des suffrages exprimés (par 30 voix pour, 3 voix contre et 7 abstentions, Mme David et M.Gascon s'étant retirés de la salle du conseil municipal, le Conseil municipal décide :

- d'approuver le compte administratif du budget principal et de chacun des budgets annexes au titre de l'exercice 2014, tels que présentés ci-avant,
- d'approuver les résultats de chaque budget principal et annexe comme suit :

1°) Budget principal – Compte administratif 2014

⇒ en section de fonctionnement, un excédent de	11 495 057,44 €
⇒ en section d'investissement, un déficit de	6 319 797,48 €

2°) Budget annexe 11 "Usines-relais" – Compte administratif 2014

⇒ en section de fonctionnement, un excédent de	98 408,59 €
⇒ en section d'investissement, un excédent de	43 750,50 €

3°) Budget annexe 12 "Ateliers artisanaux" – Compte administratif 2014

⇒ en section de fonctionnement, un excédent de	354 940,12 €
⇒ en section d'investissement, un déficit de	29 784,50 €

**Délibération n° 15.072 : AFFAIRES FINANCIERES : Approbation des comptes de gestion pour l'exercice 2014 (budget principal et budgets annexes).**

A la majorité des suffrages exprimés par 40 voix pour et 2 abstentions le Conseil municipal décide :

- de donner acte de la présentation des comptes de gestion pour 2014 à Monsieur le Trésorier de Saint-Priest,
- de constater la conformité des comptes de gestion pour 2014 et des comptes administratifs pour 2014,
- d'approuver les comptes de gestion pour 2014 tels que présentés.

**Délibération n° 15.073 : AFFAIRES FINANCIERES : Budget principal et budgets annexes - Affectation des résultats de l'exercice 2014**

A la majorité des suffrages exprimés par 40 voix pour et 2 abstentions, le Conseil municipal décide :

- d'affecter le résultat excédentaire 2014 de fonctionnement du **budget principal** comme suit :
  - ⇒ 8 012 708,98 € au compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés",
  - ⇒ 3 482 348,46 € au compte 002 "Résultat de fonctionnement excédentaire" sur l'exercice 2015.
- d'affecter le résultat excédentaire 2014 de la section de fonctionnement du **budget annexe 11 "Usines-relais"** comme suit :
  - ⇒ 98 408,59 € au compte 002 "Résultat de fonctionnement excédentaire" sur l'exercice 2015.
- d'affecter le résultat excédentaire 2014 de la section de fonctionnement du **budget annexe 12 "Ateliers artisanaux"** comme suit :
  - ⇒ 29 784,50 € au compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés",
  - ⇒ 325 155,62 € au compte 002 "Résultat de fonctionnement excédentaire" sur l'exercice 2015.

**Délibération n° 15.074 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Demande d'aide financière "zéro pesticide en zones non agricoles" à l'agence de l'eau**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le maire à procéder à une demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse dans le cadre de la politique de suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires engagée par la Ville ;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tout document se rattachant à cette demande ;
- de dire que la recette sera imputée à l'article 74718.

**Délibération n° 15.075 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Parc Nelson MANDELA - demande de subvention**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le maire à procéder à une demande d'aide financière auprès de la Région Rhône-Alpes, et, le cas échéant, auprès de tout autre financeur dans le cadre de la réalisation d'équipements sportifs à l'intérieur du parc Nelson MANDELA
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tout document se rattachant à cette demande.

**Délibération n° 15.076 : COMMERCE ET ARTISANAT : Convention d'Objectifs et de Moyens entre la commune de Saint-Priest et l'association «Office du Commerce» de Saint-Priest**

A la majorité, par 40 voix pour et 2 abstentions, le Conseil municipal décide :

- d'approuver la convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Office du commerce de Saint-Priest » d'une durée d'un an pour l'année civile 2015 ;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer ladite convention ;
- d'accorder une subvention de 22 000 euros imputée à l'article 6745 ;
- d'accorder une subvention de 36 000 euros (22 000 €+ 14 000 €) imputée à l'article 6574 sous réserve du vote d'une décision modificative du budget.

**Délibération n° 15.077 : LOGEMENT : Dispositif d'aides Plan 3 A**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

D'apporter une subvention pour les dossiers suivants :

Programme Green Attitude  
Rue Juliette Recamier  
ZAC du Triangle  
Promoteur Diagonale

Quatre dossiers avec une composition familiale d'une seule personne pour un montant de prime de 3 000 € par dossier.

Un dossier avec une composition familiale de 2 personnes pour un montant de prime de 3 000 €.

Deux dossiers avec une composition familiale de 3 personnes pour un montant de prime de 3 000 € par dossier.

Programme « Un Jardin inattendu »  
Avenue Jean Jaurès  
Promoteur VINCI

Un dossier avec une composition familiale de 2 personnes pour un montant de prime de 3 000 €

Les subventions seront versées au notaire de l'acquéreur sous réserve de l'obtention par la Ville de la décision d'attribution de la prime plan 3A de la Métropole de Lyon ou d'une attestation de la Métropole justifiant du versement de la prime.

**Délibération n° 15.078 : DEVELOPPEMENT DURABLE : Développement durable et biodiversité : Convention de mise à disposition de terrain pour l'implantation de ruches en ville**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'approuver l'installation, à titre expérimental, de quatre ruches sur le territoire de la Ville ;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention de mise à disposition d'une parcelle (la parcelle CM 78 du cadastre situé entre la rue de l'égalité et la rue Jules Ferry) à la société Pollinium ainsi que les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

**Délibération n° 15.079 : EMPLOI ET INSERTION : Conclusion d'une convention d'occupation du domaine public avec Pôle Emploi pour le local sis 21 rue Bel Air à Saint-Priest**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'approuver la conclusion d'une convention d'occupation du domaine public avec Pôle Emploi pour un local d'une superficie de 547 m<sup>2</sup> sis 21 rue Bel Air ;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer ladite convention ;
- de dire que les recettes correspondantes seront imputées à l'article 752 pour la redevance et 70 878 pour les charges.

**Délibération n° 15.080 : GESTION DES SERVICES PUBLICS LOCAUX : Gestion et exploitation du cinéma « Le Scénario » - Délégation de service public - Approbation du principe de la délégation**

A la majorité, par 32 voix pour, 8 voix contre et 2 abstentions, le Conseil municipal décide :

- d'approuver le principe de la délégation de service public relative à la gestion et l'exploitation du cinéma le Scénario, sous la forme d'un affermage, pour une durée de six ans.
- d'approuver le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans la note de synthèse ci-annexée, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Maire d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions des articles L 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
- d'autoriser Monsieur le maire à lancer la procédure de publicité requise.

**Délibération n° 15.081 : EDUCATION : Actualisation du périmètre scolaire**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'approuver l'actualisation des périmètres scolaires portant sur la répartition des élèves dans les seize groupes scolaires de la ville en fonction de leur domiciliation.

Les voies publiques concernées sont les suivantes :

- Avenue Charlie CHAPLIN
- Avenue des Temps modernes
- Avenue Georges POMPIDOU
- Boulevard de la cité Berliet
- Boulevard des expositions
- Impasse du Baco
- Impasse Louis Leopold OLLIER
- Rue Bernadette LAFFONT

- Rue Jean CARMET
- Rue Jean GABIN
- Rue Louis de FUNES

**Délibération n° 15.082 : EDUCATION : Octroi d'une subvention de Monsieur le Député Philippe Meunier en vue d'acquérir des vidéoprojecteurs interactifs pour les écoles de Saint-Priest**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'approuver le versement d'une subvention de 10 000 euros par Monsieur le Député de la 13<sup>ème</sup> circonscription, dans le cadre de la réserve parlementaire, au vu du projet d'installation de vidéos projecteurs interactifs dans les écoles de la Ville
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager l'ensemble des démarches nécessaires et signer tout les documents afférents.

**Délibération n° 15.083 : EDUCATION : Octroi d'une subvention de Monsieur le Sénateur Michel FORISSIER en vue d'acquérir des vidéoprojecteurs interactifs pour les écoles de Saint-Priest**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'approuver le versement d'une subvention de 20 000 euros par Monsieur le Sénateur du Rhône Michel Forissier dans le cadre de la réserve parlementaire, pour l'installation de vidéos projecteurs interactifs dans les écoles de la Ville.
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager l'ensemble des démarches nécessaires et signer tout les documents afférents.

**Délibération n° 15.084 : EDUCATION : Subventions concernant différentes actions pédagogiques du collège Colette**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- la restitution de 1 850 € par le collège Colette à la ville de Saint-Priest ;
  - d'attribuer une subvention pour les quatre séjours mentionnés ci-après en respectant le principe de 20 € par élève soit une subvention totale de 3 440 €.
- un séjour en Italie du 7 au 12 avril 2014 pour 56 élèves,
  - un séjour en Espagne du 8 au 12 avril 2014 pour 49 élèves,
  - un voyage en Italie du 29 mars au 4 avril 2015 pour 55 élèves,
  - un séjour à l'expo-sciences 2015 à Bruxelles du 19 au 25 juillet 2015 pour 12 élèves.

**Délibération n° 15.085 : VIE ASSOCIATIVE : Demande de gratuité de la salle Mosaïque le 30 mai 2015 par Génération**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

D'accorder, à titre exceptionnel et compte tenu du caractère social de cette manifestation, la gratuité de la mise à disposition :

- de la salle Mosaïque le 30 mai 2015 à l'association Génération.

**Délibération n° 15.086 : SOLIDARITE ET DROITS DE L'HOMME : Séisme au Népal - Octroi d'une aide financière exceptionnelle**

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- Octroie une aide financière exceptionnelle de 2.000 € pour les familles sinistrées du Népal à la suite du séisme du 25 avril 2015 ;
- Décide que cette aide sera versée à la Fondation de France BP22 75008 Paris sur le compte spécial « Solidarité Népal » ;
- Dit que la dépense correspondante sera imputée à l'article 6745.

**La séance est levée à 21h05**

**Le Maire,  
Gilles GASCON**